

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Vœu relatif aux moyens accordés par l'Etat à la Maison de la Justice et du Droit des Blagis**

Rapporteur : Philippe Laurent

Depuis 1993, la Maison de la justice et du droit des Blagis (MJD), mise en place dans le cadre de la politique de la ville, rayonne sur quatre villes du département des Hauts-de-Seine : Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Initialement antenne de justice des Blagis, cette structure, aujourd'hui portée par l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB), est le fruit d'une étroite collaboration entre les quatre villes, les services départementaux de la justice, la préfecture des Hauts-de-Seine, le président du Tribunal de grande instance et le procureur de la République.

Cet établissement qui remplit les missions de service public d'une antenne de justice décentralisée, est indispensable pour accompagner les publics les plus fragiles de nos territoires.

Il permet, en effet, d'assurer une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes, de garantir aux citoyens un accès au droit, et de favoriser le règlement de litige du quotidien en proposant de nombreux services essentiels : association d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne ADAVIP sud), information et prévention en matière de surendettement (association CRESUS), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocats, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, association départementale pour l'information sur le logement (ADIL 92), éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse, médiateur familial (APCE 92), médiateur RATP, médiateur SNCF, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, information sur le droit des étrangers (APTM).

Chaque année, environ 8000 personnes sollicitent la MJD des Blagis par téléphone et environ 3000 y sont accueillies. Les Scéens représentent environ 7 % du public de la structure et recourent notamment aux services de l'ADAVIP (association d'aide aux victimes), à ceux des avocats du barreau, au centre d'information sur les droits des femmes et de la famille ainsi qu'aux autres permanences.

La MJD est coordonnée au quotidien par un travailleur social dont l'intervention permet notamment d'analyser la nature des difficultés rencontrées par les habitants et de les orienter vers les interlocuteurs à même de leur apporter des réponses. Le rôle de ce travailleur social ainsi que celui de l'agent d'accueil sont d'autant plus essentiels que la structure ne dispose plus depuis longtemps de l'affectation d'un greffier.

Grâce au soutien financier des villes adhérentes, du conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Etat, notamment par le biais du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) la MJD des Blagis a pu perdurer jusqu'à présent, avec un budget de 108 000 € auquel la Ville participe à hauteur de 8 548 €.

Les aides accordées par l'Etat sont, aujourd'hui, remises en cause. Les annonces faites récemment par la Préfecture des Hauts-de-Seine de baisse drastique des aides financières, dès cette année, avec, comme argument, la non-adéquation avec les missions du FIPD inquiètent fortement et constituent un réel danger pour la survie de cette structure.

A l'heure où les services publics de proximité constituent un rempart pour les populations les plus fragiles et sont, souvent, le dernier recours face aux difficultés qu'elles traversent, prendre le risque de mettre en péril les activités de cet établissement est incompréhensible et injustifié.

Cela serait particulièrement préjudiciable aux habitants les plus éloignés de l'accès au droit.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de demander à Mme Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de garantir la pérennité de la Maison de la justice et du droit des Blagis en lui octroyant les moyens financiers et humains nécessaires.